Centre Régional de Formation
à la Sûreté de l'Aviation de l'OACI

AFSAC
ICAO ASTC Tunis



Atelier sur les Systèmes de Certification de la Sûreté de l'Aviation Civile

Formation Certifiante par l'OACI **Durée:** 05 Jour(s) **Langue de la formation :** Français

Contact d'inscription : training@afsactunisie.com +216 20199950/+216 98333330

But de l'Atelier :

Permettra aux participants de découvrir les éléments indicatifs figurant dans le Manuel de sûreté de l'aviation et sera l'occasion de concevoir des projets de programme pouvant servir de base pour l'élaboration de systèmes de certification spécifiques aux Etats et/ou être intégrés à des systèmes existants.

Objectifs de l'Atelier :

À l'issue de cet atelier, les participants seront en mesure de :

- Décrire les exigences et les avantages d'un système de certification tel que prévu par l'annexe 17.
- Identifier la différence entre formation et certification.
- Démontrer une connaissance pratique des critères pour la mise en place des systèmes de certification, ainsi que des indications fournies dans le Manuel de Sûreté OACI - Doc
- 8973/13 (à diffusion restreinte).
- Établir les critères de recrutement, de sélection et de formation des personnels qui peuvent être certifiés.
- Identifier les exigences règlementaires définies au niveau national liées au système de certification et de re-certification.
- Établir les critères d'un système national de certification.

Liste des Modules :

Module 1 : Annexe 17 Définitions relatives aux Systèmes de Certification
Module 2 : Les Systèmes de Certification Vue d'ensemble
Module 3 : Recrutement et Critères de Sélection
Module 4 : Critères de Formation
Module 5 : Les Systèmes de Certification Mise en oeuvre
Module 6 : Maintien de la Certification

Destinataires :

Cet atelier s'adresse au personnel en charge de l'élaboration, de la mise en oeuvre et/ou de la supervision des systèmes de certification de l'AVSEC.

Conditions d 'admission :

Les stagiaires devront répondre aux critères ci-après :

- Avoir suivi avec succès le cycle d'enseignement secondaire ou un niveau d'éducation équivalent.
- Maîtriser l'expression écrite et orale de la langue d'enseignement du cours.